

**Manuscrit 18**  
**Lettre de Nicéphore Niépce à Alexandre du Bard de Curley**  
**5 juin 1825**

. Au Gras, le 5 juin 1825.

.Recevez, cher Cousin, quoique un peu tard, mes remerciemens du bon tabac que/ vous m'avez adressé avec votre lettre du 29 mai<sup>1</sup>, et le porte-lanterne pour notre voiture./ le paquet nous est parvenu intact et sans avarie. Le tabac que j'ai mis de suite en bouteille,/ rempli parfaitement sa destination ; mais il n'en est pas de même du porte-lanterne dont la/ double courbure présente des aberrations difficiles à corriger ; cequi nous fait regretter que votre/ obligeante attention ait été trompée. Au reste, comme vous pourriez au besoin, en tirer parti,/ puisqu'il est fait pour votre voiture ; je l'ai placé en lieu de sûreté, et je le tiens à votre disposition./

. Si je n'ai pas eu le plaisir de vous répondre plus tôt, cher Cousin, c'est que j'étais bien/ aise de pouvoir vous donner en même tems, des nouvelles de mon frère. Son long silence/ continuait de nous causer les plus vives inquiétudes, lorsqu'enfin il l'a rompu tout récemment<sup>2</sup>./ Vous trouverez ci-contre, copie textuelle de sa lettre<sup>3</sup> qui est d'ailleurs fort courte ; et vous verrez/ avec satisfaction, que nous devons très prochainement, nous attendre à un résultat définitif,/ tel qu'il nous était permis de l'espérer. Venons maintenant à notre affaire./

. Avant de vous envoyer mon billet en bonne et due forme, je crois à propos de vous/ en adresser préalablement le modèle, pour vous mettre à même, cher Cousin, d'y faire les/ corrections nécessaires. Si la rédaction en est défectueuse ; cequi peut fort bien arriver ; et dans ce/ cas-là, je vous prierai de le rédiger à votre manière : vous m'obligeriez même beaucoup./

. D'après le règlement de compte fait et arrêté avec mon Cousin de Curley, sauf erreur/ ou omission de sa part comme de la nôtre ; je reconnais et déclare tant en mon nom qu'au nom/ de mon frère absent, devoir à mon dit Cousin de Curley, la Somme de trois mille six cent livres/ tournois<sup>4</sup>, montant de douze années d'intérêts échus du 29 février 1813, au 29 février 1825/<sup>5</sup> courant, d'un capital de six mille livres tournois, qu'il nous a prêté pareil jour, 29/<sup>6</sup> février//

1808 ; desquelles trois mille six cent livres nous promettons de lui payer les intérêts annuels,/ à dater du 29 février prochain 1826<sup>5</sup> ; jusqu'au remboursement du capital, que nous nous/<sup>6</sup> engageons solidairement à effectuer à sa réquisition, au Gras<sup>6</sup>, le &c. &c./

. Depuis votre départ, cher Cousin, j'ai été contrarié tour à tour par le mauvais tems/<sup>7</sup> et quelques visites inattendues<sup>7</sup>. Je vois avec regrèt la plus belle saison de l'année s'écouler d'une/<sup>8</sup> manière aussi peu satisfaisante sous le rapport de l'objet qui m'occupe<sup>8</sup>. Ce motif me détermine/

---

<sup>1</sup> Document inconnu.

<sup>2</sup> Le 26 mai 1825, comme nous l'apprend la suite de la présente lettre.

<sup>3</sup> Cet extrait – cité plus loin – est inédit, la lettre de Claude du 26 mai 1825 n'ayant, à ce jour, pas été retrouvée. La citation qu'en donne ici Nicéphore est d'autant plus précieuse que l'on ne conserve, pour l'année 1825, que deux lettres de Claude à son frère (l'une du 24 janvier et la seconde du 8 décembre).

<sup>4</sup> Une livre tournois équivalait alors à 1 franc. Sous l'Ancien Régime, la livre tournois était une monnaie de référence qui permettait une harmonisation des transactions financières. Avec la Révolution, cette devise – qui rappelait trop la royauté – fut débaptisée et la monnaie officielle du pays devint le franc germinal (ou franc or) par suite d'une loi du 8 avril 1795. La loi des 5-6 mai 1799 imposa quant à elle que les transactions entre les particuliers soient désormais exprimées en francs (ce qui n'est pas le cas dans cette lettre de Nicéphore). Définitivement adopté, le franc demeura d'une étonnante stabilité jusqu'à la première Guerre mondiale. (1 franc germinal de 1803 équivalant à 2,40 euros de 2000).

<sup>5</sup> Les Niépce, qui avaient emprunté 6000 francs à Curley en 1808 (à un taux de 5% annuels), lui devaient donc, en 1825, la somme de 9600 francs et s'approprièrent à lui payer des intérêts sur le montant total des intérêts dus depuis 17 ans (soit 3600 francs). La dette des Niépce auprès de leur cousin de Curley s'élevait donc en 1825 à plus de 23 000 euros (et il ne s'agissait-là que de l'un de leurs nombreux emprunts).

<sup>6</sup> « Le Gras » était le nom de la propriété des Niépce à Saint-Loup-de-Vareannes, village situé à 8 kilomètres au sud de Chalon-sur-Saône. Nicéphore y réalisa une grande partie de ses travaux et c'est d'une fenêtre de cette propriété que fut réalisée la « première photographie au monde », aujourd'hui conservée à Austin, et connue sous le nom de *Point de vue du Gras*.

<sup>7</sup> Il semblerait, d'après le début de cette phrase, que Nicéphore ait réalisé des essais héliographiques en présence de son cousin de Curley lors d'une récente visite de ce dernier au Gras.

<sup>8</sup> L'héliographie, bien évidemment. Cette lettre est riche en informations inédites car on connaît mal le détail des expériences effectuées par Nicéphore au cours de l'année 1825. L'année précédente avait été principalement consacrée à des essais sur pierre mais également sur verre et sur cuivre. Cette lettre nous apprend que Nicéphore continuait alors ses recherches dans ces trois directions (qu'il décrit successivement ici à Curley). Le principal écueil auquel se heurte alors Niépce est celui de la

à suspendre jusqu'à nouvel ordre, l'application de mes procédés à la copie des Gravures, / puisque je puis y travailler également bien pendant la mauvaise saison ; et <sup><à></sup> me livrer / exclusivement à la gravure des points de vue<sup>9</sup>. Un essai de ce genre que je viens de faire<sup>10</sup>, me / démontre que l'acide agit suivant la dégradation des teintes ; de sorte qu'il est possible / d'obtenir, c'est-à-dire, de rendre sensible par ce procédé, les nuances les plus délicates ; ce qui serait / le lavis dans toute sa perfection<sup>11</sup> ; mais pour y arriver, je ne me dissimule point les difficultés / que j'aurai à surmonter quant aux opérations manuelles qui exigent nécessairement une / grande pratique. Je m'occuperai en même temps des points de vue sur verre<sup>12</sup> ; genre de / gravure ou de peinture que la transparence de l'image rend plus susceptible de se prêter / aux illusions du clair-obscur et de la perspective aérienne. Vous voyez, cher Cousin, que je / n'attends plus que le signal du beau temps pour me lancer dans la carrière. Je craindrais / de m'y hasarder, si je n'avais d'autre guide que l'imagination dont le prisme en effet, / n'est rien moins qu'achromatique et périscopique<sup>13</sup> ; mais ce qui me donne quelque assurance / c'est la certitude bien démontrée du principe, et le résultat satisfaisant de plusieurs essais / sur ses différentes applications<sup>14</sup>. J'attends avec impatience, mes planches de cuivre<sup>15</sup> ainsi / que le prisme-ménisque<sup>16</sup> pour ma nouvelle chambre obscure<sup>17</sup>. M<sup>r</sup> de Champmartin<sup>18</sup> //

ne doit pas tarder de me les envoyer ou de les apporter lui-même ; car il a dû arriver à / Autun<sup>19</sup>, samedi dernier, à moins que quelque incident relatif à son affaire, ne l'en ait / empêché. Je désire qu'il soit parvenu à la terminer avantageusement ; mais je pense qu'il / aurait peut-être mieux fait de ne s'en occuper qu'après le Sacre<sup>20</sup>, et une détermination / fixe de la part des rentiers. Voici, cher Cousin, copie de la réponse de mon frère. /

« . j'avais différé jusqu'ici de te répondre, mon cher ami, dans l'espoir de te donner /  
« quelque nouvelle plus satisfaisante sur mes travaux ; mais la lenteur inconcevable de mon /  
« ouvrier, me prive encore de ce plaisir, parce que l'appareil que j'ai fait constr[uire] [page déchirée] /  
« nouveau point d'appui, n'est pas terminé ni au point où j'espère l'amener. je [regrette] /  
« beaucoup d'avoir tant [tardé] retardé ma réponse à ta lettre du 24 février<sup>21</sup>, qui [renfermait de] /  
« trop vraies, et de bien tristes réflexions. Je me hâtais de faire une expérience qui aura /  
« sûrement un succès définitif, pour tâcher de dissiper tes inquiétudes : et ce qui me fâche /  
« c'est de t'écrire sans pouvoir t'en transmettre le résultat. D'un autre côté, je crains qu'un /

---

gravure à l'acide de ses essais et c'est dans cette direction qu'il cherche à améliorer son invention : soit en parvenant à graver correctement sur pierre, soit en utilisant un autre type de support.

<sup>9</sup> Ceux-ci n'étaient possibles que l'été, le faible ensoleillement du reste de l'année ne permettant pas d'obtenir de bons résultats.

<sup>10</sup> Essai en chambre noire au bitume de Judée sur pierre lithographique.

<sup>11</sup> Nicéphore se plaisait à comparer la continuité des teintes de ses points de vue à la technique du lavis. Esthétiquement, les images obtenues à l'aide de ce procédé graphique étaient en effet ce que Nicéphore connaissait de plus comparable aux extraordinaires effets qu'il obtenait à l'aide de sa chambre noire. En 1827, il utilisera de nouveau cette expression dans une lettre au graveur Lemaître : « *fixer l'image des objets représentés dans la chambre noire ; cette image qu'on peut regarder comme le beau idéal du lavis, étant toute composée de nuance extrêmement délicates* » (cf. Lettre de Nicéphore à Augustin François Lemaître, 16 février 1827, ASR).

<sup>12</sup> Essais en chambre noire au bitume de Judée sur verre. Nicéphore avait déjà utilisé ce support en juin 1822 (copies de gravures sur plaques de verre enduites de bitume de Judée) ainsi qu'en septembre 1824 (points de vue sur plaques de verre enduites de bitume de Judée).

<sup>13</sup> Nicéphore, qui cherche à cette époque à perfectionner ses dispositifs optique en contactant Vincent Chevalier, s'amuse ici du langage spécifique à ce domaine, en comparant l'imagination à un prisme achromatique (qui donne des images dépourvues de franges colorées) et périscopique (qui offre un large champ visuel).

<sup>14</sup> Nicéphore obtient donc, à cette époque, des résultats satisfaisants à la fois sur pierre, verre et cuivre.

<sup>15</sup> Destinées au troisième type d'essais menés par Niépce : la formation en chambre noire d'images au bitume de Judée sur cuivre.

<sup>16</sup> **Prisme ménisque** : objectif formé d'un verre concave d'un côté et convexe de l'autre. En 1823, Vincent Chevalier déposa un brevet pour un prisme ménisque combinant un objectif et un miroir réflecteur. Voir à ce sujet : Jacques Roquencourt, « Daguerre et l'optique », *Études photographiques*, novembre 1998.

<sup>17</sup> Il est étonnant que Nicéphore parle ici – le 5 juin 1825 – de sa « *nouvelle chambre obscure* ». En effet, il semblerait qu'il ait commandé cette dernière à l'opticien Vincent Chevalier auquel il n'écrivit que le 15 juin 1825 pour se renseigner. Sans doute Nicéphore anticipe-t-il ici ses besoins pour cette chambre à venir. Notons également que cette lettre éclaire un point resté jusqu'à présent inexplicé : la provenance du prisme que possédait déjà Nicéphore lorsqu'il entra en contact avec Chevalier le 15 juin : c'est M. de Champmartin qui le lui avait rapporté (peut-être de Dijon) tout comme les planches de cuivre que Nicéphore utilisa pour ses essais de l'été 1825 (et qu'il fera parvenir au graveur Lemaître en juillet 1825, par l'intermédiaire de M. de Champmartin).

<sup>18</sup> Henri Marie Gaucher de Champmartin, le beau père d'Isidore.

<sup>19</sup> Ville de Bourgogne, Autun se situe à environ 60 kilomètres à l'ouest de Chalon-sur-Saône. La famille de Champmartin possédait une propriété dans les environs d'Autun, le château de Rivaux.

<sup>20</sup> Le roi Louis XVIII était en effet décédé le 16 septembre 1824 ce qui avait ému les Niépce, fervents royalistes (cf. Lettre de Claude à Nicéphore du 28 septembre 1824, ASR). C'est son frère, le Comte d'Artois, qui devait le remplacer sous le nom de Charles X ; sacré roi le 29 mai 1825 à la cathédrale de Reims, il régna jusqu'à être renversé par un soulèvement populaire en juillet 1830.

<sup>21</sup> Document inconnu. Claude venait de laisser son frère sans nouvelles durant trois mois.

« plus long silence de ma part, ne prolonge vos inquiétudes : je me décide donc à profiter/  
« du peu d'instans que me laisse le départ trop précipité du courrier, pour vous donner de/  
« mes nouvelles ; espérant m'en dédommager dès que j'aurai fait mon expérience. Ayez/  
« seulement en attendant, bon espoir que cequi est différé ne sera pas perdu ...../

« Mes complimens accoutumés à tous nos parens & amis. . du 26 [mot barré] mai 1825 .»./

. je finis par la même ritournelle, en vous priant, cher Cousin, d'embrasser bien/  
tendrement pour nous tous, la chère Cousine, sans oublier vos chers enfans et tout cequi/  
vous appartient. Recevez l'assurance de mes sentimens les plus inaltérables et les plus affectueux./

://: J.N. Niépce

. P.S. Le Général Poncet<sup>22</sup> est depuis hier, à la dernière extrémité :/  
toute sa famille est dans la désolation ./.

://: Monsieur,/

Monsieur de Curley, Receveur Municipal,/

. à Nuits./

.Côte d'Or.

<Cachets postaux>

70 – CHÂLONS-SUR-SAÔNE

---

<sup>22</sup> Antoine François Poncet, baron du Maupas. Né en 1750 à Chalon-sur-Saône, il mourut effectivement ce 5 juin 1825. Ce général de brigade puis Préfet du Jura était un cousin par alliance des frères Niépce. C'est notamment lui qui écrivit au Ministre de l'intérieur en 1807 afin d'appuyer la demande de brevet pour le Pyréolophore. Le 13 avril 1825, il venait de rendre un ultime service à Nicéphore en écrivant au minéralogiste François Pierre Nicolas Gillet de Laumont (1747-1834), membre de l'Institut, afin d'obtenir des renseignements sur la technique de la gravure à l'eau-forte (Cf. PJ p.251 et BM p.300).